

Séance du 24/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Madame AUBERGER Mare-Sophie, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 8^e Avril 2026.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUDIER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE MOISSANNES A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement en cas de transfert de compétence entre les communes membres et la Communauté de Communes de Noblat. La composition de la commission est fixée à un représentant titulaire par commune membre. Le conseil municipal de la commune désigne parmi les conseillers municipaux, le représentant de la commune au sein de la commission ;

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Aussi, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal propose de désigner le nouveau représentant.

La personne suivante est désignée :

Monsieur DORLIAT Guillaume.

Fait et délibéré en séance

Le 24/04/2026

Le Maire



La secrétaire de séance :

